



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 6368

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt majeur que peut représenter la dispense de conseils nutritionnels aux élèves tout au long de leur scolarité, dans le cadre de la lutte contre le surpoids et l'obésité infantiles. Aussi, il le prie de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur la mise en oeuvre de ce dispositif pédagogique continu de prévention.

Texte de la réponse

L'enfance et l'adolescence sont des étapes déterminantes pour l'acquisition de comportements alimentaires bénéfiques pour la santé et favorables au développement de l'activité physique. Ces habitudes alimentaires se construisent au niveau familial et l'école contribue à cette éducation à la nutrition. Face aux enjeux de santé publique que représentent les problèmes de surpoids et d'obésité, le ministère chargé de l'éducation nationale a développé depuis plusieurs années une véritable politique d'éducation nutritionnelle et alimentaire à destination des établissements scolaires en lien avec le programme national nutrition santé (PNNS). La priorité est donnée à une approche globale de promotion et d'éducation à la santé qui vise à faire adopter aux élèves des comportements responsables en matière de santé. Les actions de prévention et d'éducation dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation sont définies dans les projets d'école ou d'établissement et mises en oeuvre par les équipes éducatives en collaboration avec les partenaires de proximité. Dans ce cadre, les documents d'information ou les outils d'intervention et autres ressources en éducation nutritionnelle portant le logo PNNS garantissent des contenus validés par les pouvoirs publics et doivent être utilisés en priorité par les membres de la communauté scolaire. À ce titre, plusieurs supports sont déjà disponibles et diffusés gratuitement dans les écoles et les collèges par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour faciliter la mise en oeuvre des actions de prévention et d'éducation dans ce domaine. Ces documents sont accessibles sur les sites Internet : www.mangerbouger.fr et www.eduscol.education.fr. Enfin, les personnels de santé de l'éducation nationale et éventuellement les professionnels de la nutrition de proximité peuvent apporter leur expertise pour faciliter la mise en place de projet d'éducation nutritionnelle dans les établissements d'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6368

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6065

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 83